

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Le mercredi 22 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la salle des associations, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Faucheret, Mme Noyer-Moreira, Mme Sauvage, Mme Mallet, M. Obry, M. Chabin, M. Grousson, M. Papin, M. Braquart, M. Gilbert.

Pouvoirs : Solène Patient-Leleu donne pouvoir à Aurélie Chabenat
Aurélien Pagny donne pouvoir à Guillaume Obry

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Corinne Sauvage est désignée pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024.

2. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Délibération n° 01/01/2025 – Rapporteur Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du budget communal 2025, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2024, ainsi calculés :

Chapitre	BP 2024 Crédits nouveaux	DM 2024	RAR 2023 A déduire	TOTAL
20	55 021	0	23 000	32 021
21	154 892	0	0	154 892
23	754 320	0	0	754 320
			Total	941 233

Montant budgétisé : 941 233 €

L'enveloppe du quart est de 235 308 €

La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante :

Chapitre	Crédits autorisés avant le vote du BP 2025
20 (Etudes commerce)	28 000
21 (Travaux terrain multisport + stores école)	40 000
23 (Travaux commerce)	167 308
TOTAL	235 308

>> Vote : 14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

3. Approbation du lancement projet de terrain multisport et présentation du plan de financement

Délibération n° 02/01/2025 – Rapporteur Mme le Maire

Après avoir abordé plusieurs fois le sujet en 2024, Madame le Maire présente au conseil municipal le projet final de création d'un terrain multisport au Parc des Plantes. Le montant de ce projet s'élève à 48 913,60 € HT et 58 696,32 € TTC. Il faut compter deux mois de préparation en usine après signature du devis puis installation sur site un mois. Livraison probable avant l'été. Les principaux postes de dépense sont décrits dans le document ci-dessous :



SAINT - PALAIS
DEVIS . 12_24 mpage

Le conseil municipal, après délibération, approuve le lancement du projet de création du terrain multisport au parc des Plantes pour un montant de 48 913,60 € HT et 58 696,32 € TTC et autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents.

>> Vote : 14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

4. Approbation du renouvellement de la convention avec l'association des chats libres du Cher et du paiement de la facture des stérilisations pour 2024

Délibération n° 03/01/2025 – Rapporteur Mme le Maire

Après le succès de l'opération de stérilisation des chats errants en centre bourg, Madame le Maire propose de reconduire le partenariat avec l'association des Chats libres du Cher. 19 chats ont été stérilisés et pucés en 2024 :

- Route de Quantilly : 7 femelles et 9 mâles
- Cour du Puits : 2 femelles gestantes
- Route de Saint Martin : 1 mâle

Le coût de cette opération s'élève à 1260 €.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le renouvellement de la convention avec les Chats libres du Cher pour 2025 et le versement de la somme de 1260 € à cette même association en paiement des 19 stérilisations réalisées en 2024.

>> Vote : 14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

5. Approbation du renouvellement de la convention avec la FDFR du Cher et paiement de la participation au fonctionnement du cinéma rural pour 2025.

Délibération n° 04/01/2025 – Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal du renouvellement de la convention tripartite pour le cinéma rural qui réunit la FDFR du Cher, l'association des Amis de la bibliothèque de Saint-Palais et la municipalité. Le montant fixé pour l'année 2025 est de 754.40 € (500 € part fixe et 254.40 € part variable = 0.40€/habitant).

Le conseil municipal, après délibération, approuve le renouvellement de la convention tripartite avec la FDFR du Cher, l'Association des Amis de la bibliothèque et la municipalité et le versement de la participation d'un montant de 754.40 € pour 2025.

>> Vote : 14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

6. Points actualités / travaux

a. Bâtiments (Guillaume)

Vous pouvez maintenant contacter Guillaume via conseiller@saintpalais18.fr

École GS/CP :

- École Aurélie : volets occultants classe Aurélie : devis validé 22/11/2024) planification intervention le 11/02/2025.
- Rdv le 15/01/2025 à 15h avec Anne-Claire SURATTEAU-Chargée de développement économique-Collectif ESS 18 pour compost, on va recevoir un devis et des explications pour le compostage pour l'école, selon elle, ça serait mieux de le placer en face dans l'herbe et j'ai proposé de les placer vers le jardin, même si ça fait plus loin pour les cantinières, ça sera pas au milieu pour les gars qui tondent mais rien n'est figé, elle va nous envoyer un devis pour la fourniture des composteurs et de l'accompagnement. Elle doit vérifier mais il semble qu'on aurait besoin de 2 composteurs de 600l pour les déchets et un autre pour le broyat qu'on devra ajouter aux déchets, en complément d'une solution ou les enfants apportent un seau le matin et le récupèrent le soir.

RQ Jean-François Barquart : proposition d'installer le composteur dans la cour de l'école à proximité des anciens toilettes en adaptant le revêtement pour permettre l'écoulement des jus.

- Remplacement des robinets 1/4 de tour sous le caquetoire et dans les toilettes du haut de l'école car les robinets changés par Ludo ne peuvent pas être manœuvrés par les enfants (pas des 1/4 de tour).

Centre communal :

- Traiter fuite sur la scène, rdv le vendredi 10/01/2025 à 14h00 : Pas de cause facilement identifiable, il nous conseille d'utiliser un tuyau d'eau pour arroser la toiture, partie par partie, 1/4 par 1/4 en partant du bas et en remontant, attendre 20mn et voir si l'eau rentre puis le solin sur la toiture, puis le haut du solin sur le mur puis le mur pour finir par la fenêtre de la biblio.
- Point d'accès WIFI ou voir pour le Wifi invité ==> Wifi invité pour centre communal configuré : SP18-CC-Wifi / SP18-CC-Wifi.
- Contact avec 4 entreprises pour demander des rdv/devis pour remplacer les 3 portes du CC et réparation des portes de la maison des associations.

b. Voirie/Matériel (Jean-Michel)

Vous pouvez maintenant contacter Jean-Michel via adjoint3@saintpalais18.fr

Réception 3 devis pneus tracteur à chevrons.

RDV avec Axiroute pour devis gravillonnage la Mivoie et les Simons.

SDE18 : devis points lumineux + abris bus du Pic signés – En attente réalisation travaux Citéos.

Miroir + panneaux lieux-dits : tourner de la commune à prévoir.

Panneau de signalisation temporaire : 2 « sens interdit » et 2 « route barrée » : à deviser en classe 2.

c. Fêtes et cérémonies / environnement (Marylène)

Vous pouvez maintenant contacter Marylène via adjoint2@saintpalais18.fr

Marché de Noël 2025 à préparer (12/12/25) : 20^e année !

Course cycliste UFOLEP le 1^{er} juin 2025.

Fête de la musique le 21 juin 2025 : à voir.

Cimetière : travaux de remembrement à lancer sur 2025.

Sortie Ados : escalade ou paint'ball.

Programmer une opération matinée « nettoyons notre village ».

d. CCAS / affaires scolaires / Communication (Isabelle)

Vous pouvez maintenant contacter Isabelle via adjoint1@saintpalais18.fr

CCAS : repas des aînées : changement du prestataire pour le repas qui sera Monsieur BOISTARD Thomas L'Assiette à Saint Eloy de Gy - Prestation du 6 décembre pour un montant de 35 € TTC repas complet et service contre 33,90 € pour Willy Taureau. Le devis est signé et accepté.

Bulletin municipal : renouvellement du prestataire (Gabrielle PENNEROUX) et revoir pour l'imprimeur (imprimerie St Amandoise contact Aurélie) pour le prochain bulletin qui devra être finalisé et distribué fin décembre ? ou première semaine de janvier ? compte tenu des élections au mois de mars 2026.

7. Questions / informations diverses

Panneau « Village Très Haut Débit) à installer à l'entrée du village route de Quantilly.

Un conseiller est alerté sur le fait que la route de l'Aujonnière était très sale (pleine de terre – risque de glissade)

Courrier de François Gilbert : le conseil est d'accord pour céder à titre gratuit les anciennes menuiseries du commerce qui vont être déposées au cours des travaux.

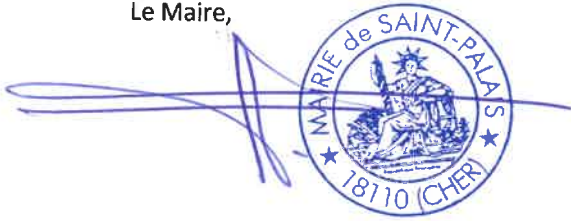
Devis en cours pour déboucher les pluviales à l'Aujonnière.

La séance est levée à 21H15.

Pour information :

➔ Prochain conseil municipal :

Le Maire,



Le Secrétaire,

A black ink signature of the Secretary, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the end.